**Charte des bénévoles**

HelpAssos permet à ses bénévoles de participer de manière ponctuelle à des actions de solidarité avec des associations partenaires. Ces actions sont choisies afin de permettre aux bénévoles d’acquérir une expérience humaine enrichissante dans différents domaines : caritatif, humanitaire, social, dans le milieu de l'éducation, de l'aide à l'insertion, la défense des droits et des causes, les milieux culturels…

L’association HelpAssos s’engage auprès des associations partenaires, ce qui implique quelques obligations de la part de tous les bénévoles, y compris des dirigeants de l’association.

**Inscription aux actions**

 - Tous les bénévoles doivent être à jour de leur cotisation pour accéder aux actions inscrites sur le calendrier.

 - Avant de participer à une action, les bénévoles doivent s’être inscrits sur le questionnaire reçu par mail (Doodle en général). Une inscription n’est valide que si une confirmation de participation a été reçue par le bénévole.

 - Toute inscription est individuelle pour des raisons de couverture d’assurance et d’organisation.

 - Si un bénévole doit annuler sa participation à une action il devra impérativement le faire savoir au plus tôt par mail sur la boite [benevoles@helpassos.fr](mailto:benevoles@helpassos.fr).

En cas d’annulation moins de 48h avant l’action, il devra pouvoir justifier de celle-ci ; à défaut l’association se réserve le droit d’exclure cette personne de l’association (les droits d’inscription ne sont pas remboursés dans ce cas). Cette obligation nous permet de garantir un partenariat efficace auprès de nos partenaires.

**Sur le terrain**

- Les bénévoles adhèrent aux principes de l’association, à ses valeurs, à ses missions et se conforment aux objectifs tels que définis dans le projet associatif et les statuts. L’ensemble des documents cités peut être demandé aux responsables de l’association

- Les bénévoles agissent de façon responsable et solidaire à la promotion et au développement de l’association, en suivant les orientations fixées par l’assemblée générale et mises en œuvre par le conseil d’administration.

- Les bénévoles font preuve de réserve et de discrétion lors de leur activité au sein de l’association.

- Les bénévoles participent à l’activité de l’association suivant le temps qu’ils souhaitent y accorder, à leur rythme et suivant leurs envies.

- Les bénévoles acceptent le travail en équipe et la collaboration avec l’ensemble des membres de l’association. Ils favorisent l’entraide dans un esprit de respect d’autrui et de compréhension mutuelle avec les autres participants.

- Les bénévoles sont encadrés pour chaque action par un représentant du bureau appelé pilote d’action.

 - Les bénévoles doivent arriver à l’heure et rester présents toute la durée de la mission pour laquelle ils se sont engagés.

  - Les bénévoles doivent respecter le caractère confidentiel que peut exiger un projet, notamment concernant les participants, les informations ou documents auxquels ils ont accès durant leur action. Ceci inclut, notamment mais pas seulement, les noms, adresses, photos et images des bénéficiaires qu’ils rencontrent dans le cadre des actions HelpAssos, ainsi que des informations confidentielles et personnelles sur les autres bėnévoles de l'équipe et les partenaires associatifs. Les partenaires d’HelpAssos peuvent également demander aux bénévoles de signer un accord de confidentialité.

 - HelpAssos demande à ce que les bénévoles accomplissent les tâches indiquées au mieux de leurs compétences, en accord avec des valeurs de respect et de coopération, en suivant les indications données par le pilote d’action et le partenaire associatif.

- Lors d’une mission, les bénévoles ne doivent en aucun cas :

- avoir des propos ou des comportements discriminants ou racistes,

- agir de façon assimilable à du harcèlement de quelque nature que ce soit,

- avoir une activité illégale ou inappropriée.

**Renvoi d’un bénévole**

HelpAssos se réserve le droit de refuser l'inscription d’un bénévole à une action ou de le renvoyer lorsqu’une situation l’y oblige, et ce dans l’intérêt du bénévole, d’HelpAssos, de l'action, du bénéficiaire et/ou du partenaire. La liste des raisons en cas de renvoi est non exhaustive et inclut les suivantes :

- refus de participer à une réunion d’information ou de formation si nécessaire,

- plus d’une absence à des actions, sans annulation préalable de sa participation dans des délais raisonnables,

- retards excessifs ou départs anticipés de manière répétée et injustifiée,

- manquement à la confidentialité,

- participation à des activités illégales,

- tout comportement inapproprié.

**Communication venant des bénévoles**

Si le bénévole a des questions concernant l’action, ou des commentaires à faire au sujet d’un autre bénévole, d’un bénéficiaire, d’un partenaire ou de l’équipe d’HelpAssos, il est invité à en faire part au pilote de l’action. Il peut également en faire part à HelpAssos par téléphone ou par mail.